

Développement durable et environnement

Notre bien-être économique, notre mode de vie, notre niveau de vie et notre qualité de vie dépendent de notre aptitude à protéger l'environnement et ses ressources, pour la génération actuelle et celles qui viennent. Assurer l'équilibre entre l'économie et l'écologie, pour un développement durable, mettra à rude épreuve l'imagination des pays développés comme des pays en développement. Les menaces que pose la dégradation de l'environnement sont à la fois globales et nationales. Nous devons donc travailler tant avec les pays développés que ceux en voie de développement à l'adoption de normes environnementales appropriées à l'avancement du droit international de l'environnement et à l'intégration des facteurs économiques et des facteurs écologiques dans les décisions que prennent les organisations internationales, notamment les institutions financières.

Pour réaliser de véritables progrès à ce chapitre, il faudra que les attentes et les besoins des pays en développement soient comblés, en partie du moins, par les pays donateurs. Il faut donc collaborer avec les pays en développement pour les aider à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière d'environnement et intégrer davantage la notion de développement durable dans l'aide au développement.

Démocratie et droits de la personne

Un ralliement prometteur se dessine dans la communauté internationale, un ralliement qui sera sans doute le plus bel héritage du vingtième siècle, puisque ses objets sont la démocratie et la dignité humaine. Ce ralliement est l'attestation que, sans la démocratie, le développement économique et social d'un peuple est retardé. Simultanément, il est de plus en plus admis que, à défaut d'un développement économique suffisant, la démocratie elle-même est mise en péril.

Aide humanitaire

Le gouvernement canadien maintient son engagement à l'égard de l'aide humanitaire et il souligne que sa politique étrangère et ses programmes d'aide au développement, continueront de témoigner de son engagement indéfectible à l'égard des droits de la personne, de la règle de droit à l'échelle mondiale, ainsi que de la liberté économique et politique.

Une croissance économique durable, dominée par le secteur privé, est indispensable à une amélioration de la qualité de la vie. La croissance donne aux pouvoirs publics les moyens d'assurer l'éducation, les soins médicaux et autres services sociaux nécessaires à l'épanouissement d'une société.

La discipline économique devra demeurer l'une des conditions essentielles d'une aide au développement ou d'un allègement de la dette, et les pays donateurs devront se consulter sur les meilleures façons d'agir dans ce domaine. ■



Tableau du peintre camerounais Ouassa, 1968. Collection J.E. et Audrey Thibault.